

La députée Carole GRANDJEAN s'engage pour les libraires



Carole GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes

Après avoir interpellé le Ministre de l'économie et des finances sur la situation économique préoccupante des librairies indépendantes pendant la crise, soutenu la mise en place de fonds de soutien pour ces acteurs, appuyé la prise en charge des frais d'expédition de livres des librairies indépendantes, et favorisé le click & collect ainsi que la numérisation des activités des librairies, les jours meilleurs sont de retour, mais Carole GRANDJEAN, députée de Meurthe-et-Moselle, poursuit ses actions de soutien aux libraires.

Elle se mobilise pour protéger l'activité de ces commerces de proximité essentiels, en co-signant une proposition de loi, portée par sa collègue Aurore BERGÉ, visant à « améliorer l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs ».

À travers cette proposition de loi, Carole GRANDJEAN souhaite aussi apporter son soutien aux libraires contre la concurrence déloyale des grandes plateformes numériques, qui, selon la députée, les menacent et menacent plus largement la diversité et notre souveraineté culturelle.

« Nous devons préserver ce secteur, vecteur de lien-social, créateur d'emplois, acteur de l'économie locale et indispensable lieu d'évasion. »

Pour Carole GRANDJEAN, la protection des librairies s'inscrit plus globalement, dans une volonté de soutenir le commerce de proximité et d'engager une relance forte, dans tous les territoires.

La députée souligne « En France, 3 300 librairies emploient plus de 13 000 salariés. En Meurthe-et-Moselle, nos libraires font vivre le commerce de proximité. Je pense particulièrement au Hall du Livre, à la librairie Plus Belle les Bulles, à l'Autre Rive, à la Parenthèse, à l'Abri du temps, à la Librairie Didier, à Equilivre, à Mysteria Temporis, au Cahier Bleu, à la Librairie Ancienne Dornier, à la Librairie Safyya, à la Librairie Remy à Alphabets etc. Ce sont des acteurs engagés et passionnés, qui ont pu compter sur mon soutien pendant la crise, et auprès de qui je continuerai à me mobiliser. »

Pour Carole GRANDJEAN, ce texte, qui s'articule autour de 5 articles permettra de renforcer la souveraineté économique de la France et de préserver notre modèle culturel d'exception.

- L'article 1 encadre les ventes de livres sur les plateformes en ligne, qui pratiquent aujourd'hui, la quasi-gratuité des frais de livraison.
- L'article 2 facilite l'attribution, par les communes, de subventions aux librairies indépendantes.
- L'article 3 renforce l'information des auteurs sur l'exploitation de leurs œuvres pour une relation contractuelle plus équitable et plus transparente.
- L'article 4 facilite le respect de la loi du 10 août 1981, qui fixe le prix unique du livre, en renforçant les moyens de défense des auteurs.
- L'article 5 renforce les moyens des libraires pour s'adapter à la numérisation de notre société.

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr



www.carolegrandjean.fr